

## « DÉFENDRE LES PERSONNELS, C'EST AUSSI DÉFENDRE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET L'AVENIR DU SÉNÉGAL »

*La FERC-CGT, au-delà de son adhésion et implication dans l'Internationale de l'Éducation, souhaite développer des partenariats directs avec des syndicats. C'est le cas avec le Sudes du Sénégal avec lequel nous démarrons un projet de partenariat autour de la formation syndicale. Voici des extraits d'un ENTRETIEN AVEC Ibrahima El-Gueye, son SECRÉTAIRE GÉNÉRAL NATIONAL.*

**P**eux-tu présenter le SUDES ? Dans quels secteurs de l'Éducation le syndicat est-il présent ?

Le Syndicat Unitaire et Démocratique des Enseignants du Sénégal est une organisation historique du mouvement syndical enseignant sénégalais. Créé en 1976, il s'est construit autour des principes d'unité, de démocratie et d'indépendance syndicale.

Notre organisation a toujours considéré que la défense des travailleurs de l'éducation devait être indissociable de la défense de l'école et de l'intérêt général. [...]

[Sa] présence dans différents segments constitue l'une des caractéristiques importantes du SUDES : nous voulons avoir une vision globale de l'éducation, plutôt que de défendre séparément les différents ordres d'enseignement. [...]

occupations majeures des travailleurs. Le Front syndical pour la défense du travail (FSDT) a notamment appelé à une grève générale de 24 heures le 10 juillet 2026.

Les personnels de l'Éducation ont naturellement trouvé leur place dans cette mobilisation, puisque plusieurs de leurs revendications rejoignent directement celles portées au niveau interprofessionnel.



Internationale de l'Éducation

> [www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)



**U**n mouvement social s'est déroulé courant juillet au Sénégal. Quels en étaient les sujets ? Comment les personnels de l'Éducation se sont-ils impliqués ?

Le mouvement social de juillet 2026 s'inscrivait dans un contexte interprofessionnel marqué par plusieurs pré-

Les revendications portaient notamment sur :

- Le respect et l'application des engagements pris par l'État ;
- La mise en œuvre effective du Pacte national de stabilité sociale
- La défense de l'emploi ;
- La réintégration des travailleurs licenciés ;
- Le respect des libertés syndicales ;
- L'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie ;
- L'application des accords sectoriels
- Et la méthode de réforme du Code du travail et du Code de la sécurité sociale, que les organisations syndicales estimaient devoir faire l'objet d'une véritable concertation avec les partenaires sociaux.

Pour le SUDES et les autres organisations syndicales de l'Éducation, il s'agissait notamment de rappeler que les engagements pris dans le secteur doivent être respectés :

recrutements, amélioration des conditions de travail, règlement des dossiers administratifs, revalorisation des personnels et amélioration du fonctionnement du système éducatif.

Cette mobilisation a donc dépassé la seule question salariale.

Elle a posé une question fondamentale : quelle place voulons-nous donner au dialogue social dans la conduite des politiques publiques ?